



Mairie de Montbonnot Saint-Martin

Monsieur Pierre BEGUERY

BP 14

38 333 Montbonnot Saint-Martin CEDEX

Crolles, le 08 octobre 2019

N/Réf : FG/NM/SF/2019-02692

Objet : Modification RLP Montbonnot Saint-Martin

Affaire suivie par Nicolas MILESI

nmilesi@le-gresivaudan.fr

Monsieur le Maire,

J'ai bien reçu votre courrier en date du 12 septembre 2019 concernant le projet de modification du Règlement Local de Publicité de la commune de Montbonnot Saint-Martin. Le présent courrier annule et remplace celui que je vous adressé en date du 18 septembre 2019.

J'émet un avis favorable à l'élaboration de ce Règlement Local de Publicité.

Toutefois, suite à nos échanges relatifs au prolongement de ligne Chrono et à l'installation d'abris bus, le long de ce projet, je souhaite que le futur règlement intègre la possibilité d'éclairer les vitrines publicitaires installées sur ces abris bus.

Je vous remercie de bien vouloir m'adresser sous format numérique les pièces de cette modification du Règlement Local de Publicité et sa délibération d'approbation une fois qu'elle aura été votée.

Par ailleurs, je souhaite aussi pouvoir disposer, toujours sous format numérique, de votre arrêté de mise à jour des Annexes de votre Plan Local d'Urbanisme intégrant le Règlement Local de Publicité modifié.

Vous en souhaitant bonne réception, je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Président de la communauté de
communes Le Grésivaudan

Francis GIMBERT



Le GRÉSIVAUDAN

communauté de communes

390, rue Henri Fabre - 38926 Crolles cedex

www.le-gresivaudan.fr

Tél. : 04 76 08 04 57 - Fax : 04 76 08 85 61 - bienvenue@le-gresivaudan.fr